GC-097 (min.)

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION DES FINANCES chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud – Année 2018

1. PREAMBULE

La minorité de la commission est composée d'Hadrien Buclin, auteur du présent rapport.

2. POSITION DU COMMISSAIRE DE MINORITE

La minorité invite le Grand Conseil à refuser les comptes 2018 pour quatre raisons principales :

- 1) L'excédent budgétaire de 590 millions brut aurait dû, selon la minorité, être utilisé dans le courant de l'année 2018, aux moyens de crédits supplémentaires, pour renforcer en personnel les secteurs du service public qui souffrent actuellement de sous-dotation. Des secteurs sous forte tension comme, notamment, la santé et les soins, l'accueil de jour des enfants, la protection de la jeunesse ou encore l'Office vaudois de l'assurance-maladie auraient ainsi dû bénéficier de plus de moyens financiers et en personnel en cours d'année.
- 2) L'excédent budgétaire aurait dû être également mobilisé, en cours d'année 2018, pour renforcer les politiques écologiques, que ce soit en matière de développement des énergies non-fossiles ou du réseau de transport public. En matière de mobilité, la minorité critique en particulier le choix du Conseil d'Etat de réallouer pour les routes les moyens dégagés en cours d'année à travers des mesures d'optimisation financière dans les transports publics: ainsi, sur les 198,1 mio budgétés en 2018 pour les transports publics, seuls 190,2 ont été dépensés aux comptes et un crédit supplémentaire de 9,2 Mios a été débloqués en parallèle pour l'entretien des routes 1.
- 3) La minorité continue à dénoncer les allègements fiscaux accordés aux grandes entreprises, qui favorisent la concentration des richesses aux mains de grands investisseurs. Alors que la croissance économique en 2018 a été dynamique (le PIB vaudois a augmenté de 2,8% sur l'année), les recettes fiscales issues des personnes morales sont en recul (de 612 mios pour l'impôt sur le bénéfice aux comptes 2017 à 583 mios en 2018). Ce recul s'explique tant par la baisse du taux cantonal de 9,5% en 2013 à 8% en 2018, que par les acomptes 2019, calculés avec le nouveau taux de la RIE3, fortement abaissé à 3,33%.

¹ Voir pp. 212 et 214 de la brochure des comptes 2018.

4) La minorité critique la sous-estimation des revenus par le Conseil d'Etat, qui a empêché le Grand Conseil d'avoir une idée juste des marges de manœuvre à disposition lors du débat sur le budget 2018. Alors que les recettes fiscales ont été budgétées à env. 6 milliards dans le projet de budget 2018 (un montant inférieur par rapport aux recettes des comptes 2017!), elles sont finalement d'environ 6,6 milliards aux comptes. Si une marge d'erreur de 1 à 3% est tout à fait compréhensible au moment de budgéter les recettes fiscales, en raison notamment des incertitudes liées à l'évolution de la conjoncture économique, en revanche, une sous-estimation des recettes de près de 10% relève d'une volonté politique évidente d'anesthésier le débat budgétaire au Parlement.

3. CONCLUSION

Pour les raisons évoquées ci-dessus, la minorité refuse de cautionner la politique financière de l'Etat de Vaud pour l'année 2018 et invite donc le Grand Conseil à refuser les comptes.

Lausanne, le 18 juin 2019

Le rapporteur : (Signé) Hadrien Buclin